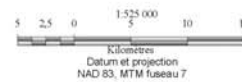


RÈGLEMENT 2007-22
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RÉGISSANT
L'IMPLANTATION, L'EXPLOITATION ET LE DÉMANTÈLEMENT
D'ÉOLIENNES



Limites administratives

— Communauté métropolitaine de Québec

--- Municipalité

Réseau routier

— Route nationale

--- Chemin carrossable non pavé

Hydrographie

— Cours d'eau

■ Lac

AIRES PROPICES À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

■ Secteurs autorisés

La présente carte est une représentation graphique réduite à l'échelle de 1:525 000 de l'annexe 3 du règlement de contrôle intérimaire no 2007-22. L'annexe 3 dudit règlement est à l'échelle de 1:100 000 et elle est déposée au greffe du secrétaire-trésorier de la CMQ.

Réalisation : Communauté métropolitaine de Québec
 Date : avril 2007
 Source :
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) 2001

Annexe 3

